

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-neuf octobre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Valleroy-sur-l'Ognon, s'est réuni en salle des délibérations, sur convocation légale.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mme STEMER Marie et Ms. CHETTOUH Bernard, DEJOUY René, DEMONET Fabien, JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrick, JEUNE André, THOMAS Yvon.

Absente excusée: Mme BAS Lucile

Absents non excusés : Mme BARDEY Stéphanie, M CLERC Bertrand,

Secrétaire de séance : M JEUNE André,

► **Validation du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2017**

Aucune remarque

Le Maire présente au conseil le nouvel agent ONF Mlle DEGLAIRE Amélie et lui laisse la parole.

► **FORET : Règlement d'affouage et assiette de coupes. (délib)**

• **Règlement d'affouage**

L'agent ONF présente le règlement d'affouage 2017/2018. (cf document joint) :

Pour info : 480 stères de bois pour l'affouage soit 13 stères par affouagiste (estimation)

Parcelles concernées : 6 ; 30 ; 1 ; 28 ; 30 et 2 (selon les besoins)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le règlement d'affouage sur pied campagne 2017-2018, comme présenté .
- Fixe le volume maximal estimé à 13 stères par portion, qui seront attribuées par un tirage au sort.
- Le montant de la taxe d'affouage s'élève à 78,00€ par affouagiste.
- Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2018, le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2018.
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

- **Assiette de coupes des parcelles 12 ; 17 et 23**

L'agent ONF présente l'état d'assiette de coupe pour l'année 2018 (cf. document joint)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'assiette de coupe 2018 comme présentée.
- D'amener la coupe au bord de route ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Le Maire libère l'agent de l'ONF.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant.

► **Remboursement du chèque pour l'adhésion à l'association VMF à M le Maire (délib)**

Lors de la réunion du conseil du 21 septembre 2017, dans le cadre de la délibération sur la « Subvention à la Commission Syndicale (anciennement CVV) des biens indivis Cirey/Valleroy/Vandelans » ; le conseil municipal a donné son accord pour adhérer à l'Association des Vieilles Maisons Françaises pour un montant de 90,00€.

Le dossier devant être présenté à la Commission des Vieilles Maisons Françaises à Paris la semaine 39 ; il fallait régler l'adhésion au plus rapide. Le Maire décide de régler par chèque le montant de 90,00€.

Le conseil municipal décide :

- De rembourser la somme de 90,00€ au Maire pour cette adhésion ;
- D'autoriser le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Subventions FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) (délib)**

Le Maire fait lecture du courrier du Département du Doubs, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et Hébergement des personnes défavorisées constitue un levier pour cette politique publique.

Dans ce cadre le département sollicite les communes pour une participation de 0,61€ par habitant pour le FSL et de 0,30€ par habitant pour le FAAD étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités comme chaque année.

Soit un montant de 101,26 € pour le FSL et de 49,80€ pour le FAAD

Après discussion le conseil municipal décide :

- De valider les subventions FSL et FAAD.

On passe au vote :

Qui est pour : 3 voix, contre : 0 voix, abstention : 4 voix.

► **Subvention Ecole Moncey : pour l'Association Pour la Promotion Educative des Loisirs « APPEL » (délib)**

L'APPEL de Moncey a adressé au Maire une demande de subvention auprès de la commune de Valleroy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 100,00 €

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

► **Logement communal : devis travaux rénovation salle de bain (délib)**

Suite à la demande des élus lors du précédent conseil d'obtenir un devis plus détaillé pour l'entreprise TATON et 2 devis complémentaires adressés à la Société PICCAND et RAVAILLARD.

Il est proposé les devis suivants avec une TVA à 10% (le logement datant de plus de 2 ans)

- **Devis Alain POUGET et Carreleur GREDIN Emmanuel :** pour un montant de
Alain POUGET 4 870,56€ HT + TVA 10% soit un TTC de 5 357.62€
GREDIN Emmanuel 1 211,10 € HT soit un TTC de 1 332.21€
Soit un total de 6 081,66 € HT soit **6 689.83€ TTC**
Supplément pour information, remplacement du lavabo, du WC par la société POUGET supplément de 610,50 € HT soit 671.55€ TTC
Montant total avec le supplément : **7 361,38 € TTC**
- **Devis TATON Entreprise Plomberie** pour un montant de **4 746,00€ TTC**
- **Devis PICCAND + peintre COULARDOT + carreleur**
PICCAND 5 400.50 € HT + TVA 10% soit un TTC de 5 940.55€
Peintre COULARDOT Alain 5 88.00€ HT + 10% soit un TTC de 646.80€
Carreleur PREVITALI 2 150€ HT + TVA 10% soit un TTC de 2 365.00€
Montant total de **8952.35 € TTC**
- **Devis M RAVILLARD :** pour un montant de **7 672,18 € TTC**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- **De voter par entreprises :**
 - **Société PICCAND : Pour : 0 ; Abstention : 0 et Contre : 7**
 - **Société POUGET : Pour : 0 ; Abstention : 3 et Contre : 4**
 - **Société RAVAILLARD : Pour : 0 ; Abstention : 0 et Contre : 7**
 - **Entreprise TATON : Pour : 4 ; Abstention : 3 et Contre : 0**
- **De valider le devis de l'Entreprise TATON.**
- **De prévoir les travaux sur le budget 2017.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

On passe au vote :

Qui est pour : 4 voix, contre : 0 voix, abstention : 3 voix.

► Com Com Doubs Baumois : délibération sur le rapport de la CLECT, délibération sur le montant de l'AC de la commune de Valleroy, délibération sur les Conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE Bois carré à Baume (délib)

• Délibération sur le rapport de la CLECT

Le Maire expose le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées la CLECT.

Il est demandé à chaque commune membre d'approuver ou non par délibération le rapport de la CLECT.

Pour information, la commission CLECT a approuvé à 40 voix pour et 2 voix contre

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

• Délibération sur le montant de l'AC de la commune de Valleroy.

Le Maire expose l'Attribution de Compensation 2017 (AC) pour la commune de Valleroy.

Après application de la Dotation de Compensation Territoriale qui lui est attribuée.

La commune de Valleroy percevra une attribution de compensation d'un montant de 104.00€.

A défaut d'accord le montant de l'AC est fixé dans les conditions de droit commun soit pour Valleroy AC 2017 = 693- 1490 - 0= -797 €.

Donc la commune devra verser dans ce cas à la Com Com 797€.

Pour information, la communauté de communes a approuvé à l'unanimité

On passe au vote :

Qui est pour : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

• Délibération sur les Conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE Bois carré à Baume

Le Maire expose le transfert de la ZAE Bois Carrée à Baume les Dames.

Il s'agit pour la Com Com d'acquérir une compétence complémentaire « VOIERIE ET RESEAUX ».

Il s'agit d'approuver ou non l'opération d'acquisition des terrains, de fixer le prix d'achat à 339 966€ HT et d'approuver les conditions de financement de cette acquisition par la souscription d'un emprunt.

Pour information, la communauté de communes a approuvé à l'unanimité.

On passe au vote :

Qui est pour : 4 voix, contre : 1 voix, abstention : 2 voix.

► **INORMATIONS DIVERSES :**

- Demande d'indication de signalisation sur la RD14E sortie du Bois de Valleroy faite au Département, afin de signaler la sortie du chemin forestier du Bois du Chanoi.
- Recherche auprès des fournisseurs d'un miroir à installer en face de la sortie pour visualiser les véhicules venant de droite et de gauche dans le virage.
- Le transfo sera repeint courant novembre 2017.
- Cartes jeunes 2017-2018 distribuées semaine 42.
- Pour l'année suivante une demande d'inscription sera envoyée aux familles concernées afin de ne pas acheter des cartes inutilement il n'y aura plus de sélection de tranche d'âges. La carte avantages jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans.
- Pas de remontée d'information sur la Rave Party.
- Arbre de Noël pour les enfants le 9 décembre 2017.
- Galette des rois le 14 janvier 2018.
- Rappel : Ne pas laisser stationner les véhicules dans la rue afin de ne pas bloquer le passage. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.
- Il a été évoqué par des conseillers une vitesse excessive route de Thurey. Les conseillers devront réfléchir pour élaborer un système de ralentissement sur la RD267 et d'exposer leur dossier lors de prochains conseils.
- Date de la prochaine réunion : non encore datée.

M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le 19 octobre 2017

La séance est levée à 22 heures et 45 minutes.